



## Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du mercredi 4 février 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 27 janvier 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Carole Anache, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Yvette Bouguen, Serge Nilly

#### Pouvoirs :

David le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon  
Martine Brézac a donné pouvoir à Erwan Balanant  
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Serge Nilly

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Carole Anache

**8 - Cession de terrain Rue Audran : modificatif délibération**

**du 26 février 2014**

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

**Exposé :**



Par délibération en date du 26 février 2014, le Conseil municipal avait donné son accord sur la cession par Monsieur Roland COADOU à la Ville de QUIMPERLE d'une portion de la parcelle cadastrée section AL n° 139 d'une superficie d'environ 100 m<sup>2</sup> (voir plan joint), destinée au confortement de la rue Audran.

Les travaux prévus permettront le passage de véhicules lourds et le croisement de deux véhicules.

Cette délibération nécessite d'être rectifiée car la parcelle est la propriété de :

- 7 Messieurs Arnaud LE DANTEC et Stéphane BERRUYER
- 8 Madame Marie COADOU,
- 9 Monsieur Bernard COADOU,
- 10 Monsieur Roland COADOU,
- 11 Madame Raymonde TANGUY.

**Proposition :**

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur la cession gratuite faite par l'ensemble des propriétaires cités ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude des notaires de QUIMPERLE.

Avis favorable des commissions Politique de la Ville et eau et lutte contre les inondations du 23 janvier 2015

**Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

Pour expédition conforme  
**Le MAIRE,**  
**Michaël QUERNEZ**